

## LE PRÉSIDENT

## Compte-rendu du bureau du 14 janvier 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



L'an deux mille seize, le 14 janvier, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN.

Date de la convocation du Bureau: 07/01/2016

## **ETAIENT PRESENTS:**

CHANTEAU: M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU

**COMBLEUX:** Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE: M. Christian DUMAS
MARDIE: M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT

ORLEANS: M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Olivier CARRE, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel

SAUVEGRAIN, Mme Béatrice BARRUEL

**ORMES:** M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN**: M. Patrick PINAULT **SAINT-JEAN-DE-BRAYE**: M. Bruno MALINVERNO **SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**: M. Christophe CHAILLOU

SEMOY: M. Laurent BAUDE

## ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

BOIGNY-SUR-BIONNE: M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Christian THOMAS

ORLEANS: M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE

SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Christian BRAUX

## ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):

BOU: Mme Nicole WOJCIK

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES
OLIVET: M. Matthieu SCHLESINGER

ORLEANS: M. Michel MARTIN, M. François LAGARDE

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN

SARAN: Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	
Quorum	14



ASST 01) <u>Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val – Lotissement le Bourg Ouest (rue de la Gare) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition</u>

### Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés dans le lotissement du Bourg Ouest (rue de la Gare) et autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.
- constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux usées de 261 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 125 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux pluviales de 353 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 225 500 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

# AE 01) <u>Aménagement économique – Pépinière d'entreprises d'Orléans – Centre d'innovation –</u> Passation d'un bail avec la SCI Innovor Invest

#### Le bureau a :

- approuvé la passation d'un nouveau contrat de bail d'une durée de 6 ans avec la SCI INNOVOR INVEST concernant un local de 170 m², sis rue Léonard de Vinci à Orléans-La Source, pour un loyer annuel de 19 123,24 € HT et un montant annuel de charges de 4 717 € HT.
- autorisé Monsieur le Président à signer le bail à intervenir ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation.
- AE 02) Aménagement économique Action foncière Commune de Boigny-sur-Bionne Parc technologique Orléans-Charbonnière ZAC n° 2 (îlot 11-2) Approbation d'une vente de terrain au profit de la société ALSTEF AUTOMATION SA Signature de l'acte de vente et du cahier des charges de cession de terrain.

#### Le bureau a :

- décidé de vendre à la société ALSTEF AUTOMATION SA un terrain à bâtir situé sur l'îlot 11-2 de la ZAC n° 2 du parc technologique Orléans-Charbonnière à Boigny-sur-Bionne, d'une surface de 7448 m² environ, cadastré section A numéro 1715, moyennant le prix de 201 096 € euros HT assujetti à la TVA sur marge pour un montant de 38 150,99 €, soit un prix de vente de 239 246,99 € TTC, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- autorisé l'acquéreur, le cas échéant, à prendre possession des lieux pour démarrer les travaux envisagés avant la signature de l'acte authentique, sous réserve d'une demande expresse de sa part, de l'affichage de l'arrêté de permis de construire sur le site et versement du prix de vente préalable à la comptabilité du notaire rédacteur de l'acte ou production d'une caution bancaire garantissant le paiement du prix,



- autorisé le président à signer l'acte de vente et le cahier des charges de cession de terrain correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Orléans, le 15 JAN, 2016

Le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

OR ÉANS

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.